



IDÉES

Denis Kambouchner Le « pacte enseignant », un contrat qui ne dit pas son nom

Ce « pacte », annoncé par le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, ne résoudra pas la crise des vocations, car il n'offre pas aux enseignants la sécurité dont ils ont besoin, estime le philosophe

Disons-le tout net : le « pacte » proposé aux enseignants, et refusé à juste titre par les organisations syndicales, est un cache-misère doublé d'un scandale moral.

Un cache-misère, parce que l'éducation nationale vit depuis des années à flux tendu en matière de personnels enseignants, la réserve de professeurs remplaçants (sans poste assigné d'une année sur l'autre) ayant été délibérément asséchée à la fin des années 2000. Or, aujourd'hui, la crise du recrutement par concours – déjà dramatique dans de nombreuses disciplines – se double de démissions plus nombreuses de la part de jeunes professeurs. Le recrutement temporaire d'enseignants contractuels ayant ses limites, l'unique solution imaginée par les pouvoirs publics consiste donc à reporter sur des enseignants volontaires la charge des cours et de l'encadrement pour lesquels les personnels font défaut.

Un scandale, parce que proposer un « pacte » à des fonctionnaires titulaires est un acte sans précédent dans l'histoire de nos institutions. Jusqu'à nouvel ordre, un fonctionnaire d'Etat est recruté et titularisé avec ce qu'on appelle un statut. Celui-ci comprend des droits et des devoirs, généraux et spécifiques. Chaque catégorie d'emploi comporte ainsi ses obligations de service, assorties d'une déontologie. Les tâches et projets qui peuvent se surajouter à ce service peuvent faire l'objet d'accords avec les administrations concernées ; mais de « pacte »

créant des obligations nouvelles, avec la solennité qui s'attache à ce mot, il ne peut être question. Le présent « pacte », qui ne propose que de gagner plus, c'est-à-dire de vendre ses services, est un contrat qui ne dit pas son nom. Il fait du fonctionnaire le partenaire d'un marché. Ce qu'il sous-entend, c'est que le statut a perdu son caractère fondateur et que toute relation de travail peut être contractualisée. Nous avons, honteusement, changé de sphère.

Une rustine

Le problème est, toutefois, que les obligations statutaires des professeurs en poste, de la maternelle au lycée, suffisent en règle générale à les occuper en permanence, bien au-delà des trente-cinq heures hebdomadaires prévues pour un plein-temps. Quelles que soient leurs fonctions, ils ne pourront accepter le « pacte » proposé qu'en se surchargeant au-delà du raisonnable.

Qu'est-ce donc que ce « pacte » ? Un emplâtre, ou, si l'on préfère, une rustine destinée à masquer l'état de disette dans lequel se trouve l'éducation nationale en matière de recrutement comme de rémunération. Cette situation ne lui est pas propre : aujourd'hui, tous les « métiers de l'humain » sont plus ou moins sinistrés. Nous manquons de médecins généralistes, d'infirmiers, de sages-femmes, de puéricultrices, d'agents administratifs pour l'université comme pour la justice, de conducteurs de bus, de maîtres-nageurs... Mais pour l'avenir de la

nation, y compris sous son aspect économique, rien n'est plus alarmant que le défaut des vocations enseignantes.

Cette désaffection n'a pas une cause unique, mais toute une série de causes bien connues, et pour certaines d'entre elles communes avec d'autres secteurs. Il y a le peu d'attrait des rémunérations prévues pour des personnels recrutés à bac + 5, à plus forte raison si des voies bien plus prometteuses s'offrent à eux. Il y a le durcissement des mœurs et de l'environnement social et culturel qui transforme l'enseignement, en bien des lieux, en un sport quotidien parfois périlleux, souvent éreintant. Il y a encore la perte de prestige du savoir en tant que tel, doublée, chez les élèves, d'une nouvelle dispersion de l'attention dans l'univers numérique ; et les évolutions



**SI RIEN N'EST FAIT,
L'ÉCOLE PUBLIQUE
SE VIDERA
À UN RYTHME
ACCÉLÉRÉ
DE SES FORCES VIVES
ET SERA DÉDAIGNÉE**





générales de la fonction publique, avec tâches multipliées (notamment d'évaluation), réformes bâclées et jamais vraiment évaluées, calendriers contraints, emprise des jargons gestionnaires... Et, enfin, une désastreuse gestion des ressources humaines, qui n'a jamais été réformée que pour se durcir.

Des statuts qui protègent

Si ce tableau n'est pas exagéré, la conclusion est claire : Monsieur le président, Monsieur le ministre, vous ne résoudrez la crise du recrutement qui s'annonce gravissime qu'en offrant aux nouveaux professeurs – et à tous les autres, pour qu'ils ne prennent pas la première porte de sortie venue – une nouvelle forme de sécurité. Sécurité matérielle, que devrait permettre, à défaut d'une révision générale de la grille de la fonction publique, une politique indemnitaire avantageuse et audacieuse. Sécurité morale, avec des administrations solidaires et à l'écoute, et, à tous les niveaux d'autorité, une parole claire, réfléchie, respectueuse et encourageante. Sécurité intellectuelle, avec une formation initiale revue dans ses principes et dans ses équilibres (après deux réformes manquées de la formation des maîtres, l'une en 2013, l'autre en 2019), et une formation continue enfin développée, dans l'esprit le plus libéral, au sens noble du mot.

Sécurité pratique enfin, avec l'élimination des tâches inutiles, des consignes intenables, des injonctions paradoxales, des dispositions inconséquentes, et de

l'indigente verbosité qui enveloppe naturellement le tout.

L'éducation nationale n'a pas besoin de « pactes » : elle a besoin de statuts – des statuts qui protègent ses métiers. Restaurer ces statuts, là serait la véritable ambition. Si rien n'est fait dans ce sens, l'école publique se videra à un rythme accéléré de ses forces vives, et sera dédaignée, à quelques établissements près, par toutes les familles disposant de quelques moyens.

Nul doute que, dans certains cercles, on envisage la privatisation du système d'enseignement comme la solution de l'avenir. Que les tenants de cette doctrine n'ont-ils le courage élémentaire de la publier ? On en contemplerait alors les impasses, et l'on mesurerait la régression au regard des ambitions du plan Langevin-Wallon (1946-1947) [*projet de réforme de l'enseignement et du système éducatif élaboré à la Libération*], où l'on pouvait lire : « *L'enseignement doit offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation.* » ■

Denis Kambouchner est professeur émérite de philosophie à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

